

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 7-8

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Extraits des rapports de gestion des Offices cantonaux de la Protection civile

Matériel reçu de l'Office fédéral par les cantons

	Valeur en 1974	Total fin 1974
	Fr.	Fr.
Fribourg	621 737.-	3 956 537.-
Genève	1 805 038.-	8 060 368.-
Neuchâtel	419 297.-	7 978 942.-
Valais	1 200 000.-	6 770 000.-
Vaud	541 712.-	18 000 000.-

Instruction effectuée en 1974

Canton de Fribourg

Cours d'instruction:	spg	pi	san	radio	ac	mat	total participants
OPL	88	53	62	95	17	9	324
OPE	40	16	32	-	17	-	105

Cours de cadres:	chefs sct	spg	pi	chefs serv	spg	pi	san	total participants
OPL		12	5		15	6	10	48
OPE		7	3		-	1	-	11

Canton de Genève

Genre	Jours de service	Nombre de participants
Rapports	5	86
Exercices	9	473
Cours	46	1723
au total	237	2282

plus 63 cours de premiers secours ou de lutte contre le feu à l'intention d'infirmières, d'aspirants de la gendarmerie, apprentis, moniteurs, stagiaires, etc.;

et 24 demi-journées d'orientation sur la lutte contre le feu et le secourisme à 707 fonctionnaires cantonaux.

Communes genevoises:

70 exercices de 2 jours OPL

18 exercices de 2 jours OPE

Canton de Neuchâtel

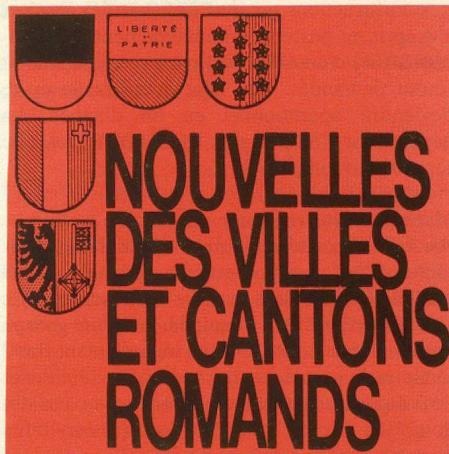
Cours organisés par l'Office fédéral PC:

42 participants;

Cours et rapports cantonaux 8, Cours communaux 27, 1126 participants dont 418 nouveaux instruits.

Nombre total du personnel instruit à la fin 1974

Organismes de protection locaux (OPL)	3431 personnes
Organismes de protection d'établissement de plus de 500 employés	384 personnes
Total	3815 personnes



Canton du Valais

Genre de cours:	Nombre de participants	Nombre de jours de service
Fédéraux	80	521
Cantonaux	785	1244
Communaux	1945	5667
Etablissements OPE	14	72
Totaux	2824	7504

Canton de Vaud

Genre	Personnel	Instructeurs à titre principal	Instructeurs à titre accessoire	Auxiliaires	Jours de service
Fédéraux					
17 cours	114	14	27	-	932
1 rapport	11	-	-	-	22
	125	14	27	-	954
Cantonaux					
11 cours	190	30	129	25	542
7 rapports	89	20	68	10	241
2 exercices	93	5	7	3	231
	372	55	204	38	1014
Communaux					
19 cours	341	2	127	42	1666
10 exercices	389	1	50	21	775
2 rapports	23	1	1	3	23
	753	4	178	66	2464

Récapitulation des jours de service consacrés à l'instruction, aux exercices et rapports en 1974:

Personnel	4166
Instructeurs à titre principal	258
Instructeurs à titre accessoire	1327
Auxiliaires	324
Total jours	6075

Le canton de Vaud n'a pas encore de centre d'instruction permettant l'organisation de cours nécessitant des installations spéciales. Il y a cependant lieu de relever que l'Office cantonal et le Service communal lausannois de la protection civile se préoccupent de ce problème depuis 1964!

Il résulte des renseignements de dernière heure, donnés par l'Office cantonal de la Protection civile, que l'Office fédéral PC a approuvé l'avant-projet des plans et a accordé les crédits nécessaires pour la construction du centre cantonal à Gollion d'une part, et pour les centres régionaux de Villeneuve et à Aubonne d'autre part.

Cependant les travaux n'ont pas encore pu débuter à Villeneuve en raison du fait que la Commission du conseil communal de Leysin a refusé de signer la convention intervenue entre le maître de l'ouvrage et les communes concernées.

Selon toute probabilité, la construction des centres de Gollion et d'Aubonne devrait commencer en été 1976. RP

Jura bernois

Cours de perfectionnement des instructeurs de la protection civile à Tramelan

(«Journal du Jura», Bienne, 3. 6. 1975)

(gb.) Samedi s'est déroulé à la place d'exercice du Centre régional de protection civile, un cours de perfectionnement pour instructeurs, organisé par l'Association des cadres du Centre régional de Tramelan. Destiné à permettre aux instructeurs de s'initier à tous les engins des différents services, ce cours était facultatif et recueillait une trentaine de participants venus de quinze villages différents. Il était placé sous la direction de M. René Schwab (Berne), représentant de l'Office cantonal, en collaboration avec M. Kurt Lanz, président de l'association organisatrice, et M. André Grueter, responsable du centre local. En outre, il reçut la visite appréciée de M. Max Gugelmann, maire, qui s'intéressa vivement aux divers services tels que pionniers, sapeurs-pompiers, gardes d'abris, et sanitaires.

Programme de la journée

Dès 8 h 30, les participants se scindèrent en groupes et sous l'experte direction de M. René Schwab, conseiller technique, se perfectionnèrent en se familiarisant davantage avec tous les engins relatifs aux secteurs impartis à la protection civile. Plusieurs postes avaient été ainsi créés et ils reçurent une instruction approfondie au compresseur, aux outils pneumatiques: marteaux-piqueurs et perforatrices, ainsi qu'à la tronçonneuse et au chalumeau-découpeur. Dès 10 heures, ils poursuivirent leur instruction aux deux types de motopompe et se regroupèrent à partir de 11 heures pour procéder à la démonstration d'un déplacement de charges. A cette occasion, ils simulèrent un accident de voiture et à la suite de cette mise en scène s'appliquèrent à dégager deux corps coincés sous le véhicule. Cette démonstration fut pleinement réussie malgré la pluie qui ne cessait de tomber et le service sanitaire put entrer en action pour donner les premiers soins aux prétendues victimes. Après la pause de midi, tous les participants se retrouvèrent à la combe des Charrats pour mettre en pratique au cours d'une vaste démonstration, tous les exercices réalisés durant la matinée.

Développement réjouissant

Le responsable du centre local ne cachait pas sa satisfaction quant à l'heureux développement de cette place d'exercices si l'on sait que le degré de capacité des installations est en passe d'atteindre son maximum. D'autre part, les derniers crédits ayant été attribués, la dernière main pourra être mise pour l'amélioration et la finition des installations existantes.

Malleray-Bévilard

Importantes constructions pour la protection civile

(«Journal du Jura», Bienne, 29. 5. 1975)

Vote d'un crédit à Bévilard

(eg) Les municipalités de Malleray-Bévilard sont tenues de construire des locaux et installations au service de la protection civile, selon des dispositions légales fédérales. Une réalisation du genre présente d'indiscutables avantages si

elle est entreprise en commun. C'est pourquoi les municipalités intéressées ont établi une convention, ratifiée en assemblée municipale il y a quatre ans. Il est maintenant prévu de construire à Malleray un poste sanitaire de secours et à Bévillard un poste de commandement. Le programme futur pourra être complété à Malleray comme à Bévillard, par un poste d'attente pour sapeurs-pompiers de guerre et pionniers, deux points d'eau artificiels et éventuellement des abris publics.

Subventions élevées. — Le poste sanitaire de secours est devisé à 1 675 000 francs. Les subventions fédérale et cantonale représentent une part importante, soit 1 273 000 francs ou le 76 pour cent. Le solde net à charge des communes est de 202 000 francs pour Malleray et de 200 000 francs pour Bévillard.

Assemblée d'orientation à Bévillard. — A Malleray, le crédit est déjà voté. A Bévillard le corps électoral est invité à participer à l'assemblée d'orientation qui fera suite à l'assemblée municipale ordinaire du lundi 2 juin.

Le montant de 200 000 francs demandé à Bévillard ne comprend pas les intérêts du crédit de construction, les subventions n'étant versées qu'à l'achèvement de la construction. C'est pourquoi le crédit total demandé s'élève à 280 000 francs, dont à déduire 160 000 francs du fonds d'anticipation. Les 120 000 francs restants feront l'objet d'un emprunt.

Installations prévues. — Le poste sanitaire de secours sera incorporé dans le complexe scolaire de Malleray dont la halle de gymnastique sera inaugurée cet été. Il se situera en contiguïté avec le poste d'attente réalisé par Malleray. L'ensemble est prévu pour accueillir et soigner une partie de la population des deux villages en cas de sinistre important. La surface est de 1030 mètres carrés et le volume de 4920 mètres cubes. Les locaux suivants seront à disposition: local de retenue (pré-nettoyage), triage-désinfection, repos et réanimation, locaux de repos comptant 178 lits, réservoir d'eau potable, local de ventilation, des machines, buanderie-cuisine, vivres, local de séjour pour le personnel soignant, local des médecins, dortoirs pour personnel féminin et masculin, laboratoire, pharmacie, soins ambulatoires, etc.

Utilisation possible aussi pour des manifestations d'envergure. — Il n'est pas exclu que les installations à aménager puissent servir pour certaines fêtes, manifestations, concours sportifs. Les recettes et les dépenses éventuelles provenant de l'utilisation des locaux seront portées en compte des communes à parts égales. C'est à la fin de la semaine prochaine que le corps électoral de Bévillard devra se prononcer quant à l'octroi de ce crédit de 280 000 francs. Le Conseil municipal en recommande vivement l'acceptation.

Porrentruy

Protection civile: une activité limitée par le manque d'argent

(«Démocrate», 31. 5. 1975)

MM. A. Hofmann, conseiller municipal et président de la commission de protection civile, et M. Juillerat, chef local de la PC, ont établi le rapport d'activité pour 1974 de cet organisme civil de protection. Les rapporteurs relèvent que pratiquement rien n'a été entrepris en 1974, non faute de tâches à accomplir, mais bien faute de moyens financiers.

Les constructions en sont toujours aux travaux entrepris au poste de commandement. Prochainement les crédits nécessaires à son équipement seront demandés. S'ils sont octroyés, le poste deviendra opérationnel en fin d'année. La dépense est d'un peu plus de 30 000 francs, elle sera subventionnée à 80 %.

Matériel d'intervention

Au sujet du matériel d'intervention, les responsables n'ont accepté que ce qui leur a été attribué d'office dans le cadre des réserves de la Confédération, soit l'équipement d'un groupe de pionniers. Le PC dispose actuellement de: 2 sections de pompiers, 2 groupes de pionniers et de 3 équipements de lutte contre le feu dans les îlots. Elle dispose encore de 4 postes émetteurs portatifs. Prochainement 3 postes fixes destinés à l'équipement des postes de commandement seront attribués à la PC de Porrentruy. L'équipement individuel est constitué par des habits de travail, des bottes, des casques, des masques contre les gaz, un équipement anti-atomique, des remorques à matériel.

Instruction négligée

Faute de moyens financiers, l'instruction a été négligée depuis plusieurs années. Il faudra la reprendre afin de disposer d'un minimum d'équipes d'intervention en cas de catastrophe. Les responsables espèrent pouvoir former cette année encore un certain nombre de personnes pour les services sanitaire, pionnier et de transmission.

Les rapporteurs signalent enfin que l'organisation tactique de la protection civile dans la localité devra être adaptée cette année encore aux nouvelles conceptions. Il s'agit d'un travail important après celui qui a été accompli durant l'hiver 1974-1975, pour le recensement des abris et abris de fortune.

Association des chefs locaux de la protection civile du canton de Neuchâtel

Assemblée générale du samedi 24 mai 1975

C'est à Bevaix, plus exactement à la ferme «Bellevue», que les chefs locaux neuchâtelois ainsi que leurs adjoints tiennent leurs assises. Aux environs de 09 h 15, le président, M. André Furrer, chef local de Marin, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée générale ordinaire et de souhaiter la bienvenue à une quarantaine de participants. Parmi les invités, il se plaît à relever la présence de M. le Conseiller communal Roland Farine, représentant les autorités de Bevaix, de MM. André Laubscher, chef cantonal de la protection civile, Fernand Burri, inspecteur cantonal en matière d'instruction de protection civile, Friederich, représentant de l'Association vaudoise des chefs locaux, Fernand Martin, président de l'Association cantonale de la protection civile, Max Haller, président de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers, Porret et Stragietti, membres honoraires. Il salue également la presse représentée par la «Feuille d'Avis de Neuchâtel» et «L'Impartial».

Se sont excusés:

M. Rémy Schläpky, conseiller d'Etat, J.-L. Meyer, conseiller communal à Marin, M. Fasnacht, chef local de La Chaux-de-Fonds, M. Rihs, membre honoraire, les Associations des chefs locaux des cantons de Genève et Valais.

Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 1974, le président donne connaissance du rapport de gestion de l'exercice écoulé. Il rappelle la bonne participation des membres de l'association à l'assemblée générale qui eut lieu aux Geneveys-sur-Cofrane ainsi qu'à la sortie d'automne à Colombier.

En cours de rapport, le président invite l'assemblée à rendre hommage à la mémoire de M. John Chevalier, président de la CRI et de M. Jaccard, membre honoraire, tous deux décédés.

Lors de l'exercice écoulé, le comité a assumé diverses représentations. Le 19 septembre 1974, il représentait l'Association à l'assemblée des présidents des associations romandes des chefs locaux, les 10 octobre, 3 novembre et 16 novembre, aux assemblées générales de l'Association cantonale neuchâteloise de la protection civile et des chefs locaux vaudois ainsi que de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers.

Les exercices de deux jours qui ont eu lieu dans les communes de Colombier, Couvet, Hauteville, Marin et St-Blaise, sont mis en évidence par notre président. Il incite les communes à tenter voire à renouveler cette expérience. Il termine son rapport en adressant des remerciements au chef cantonal et à ses collaborateurs pour leur appui.

Bien qu'absent, le caissier J.-P. Fasnacht a fait transmettre son rapport. Il ressort de ce dernier que les comptes bouclent avec un léger excédent, grâce à la participation financière de l'Etat.

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 1974 ainsi que les rapports de gestion et de caisse sont soumis au vote par le président et acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Les nominations statutaires qui figurent au point suivant de l'ordre du jour sont rapidement traitées. Il s'agit, en effet, de nommer un suppléant aux deux vérificateurs de comptes en fonction actuellement: MM. Vacher et Bays. L'assemblée nomme M. Willy Baumann, chef local de Corcelles, en remplacement de M. Edouard Feuz, arrivé au terme de son mandat. Quant à M. Godio, ancien chef local de Cernier, il est nommé membre honoraire par acclamations.

Les comptes n'étant pas déficitaires, le montant de la cotisation annuelle reste fixé à fr. 40.—. Dans les divers, M. Paul Zürcher du Locle, propose l'introduction d'une indemnité destinée à couvrir les faux frais et à verser, par les communes, aux personnes qui acceptent de suivre un cours d'avancement dans le cadre de la protection civile.

En effet, M. Paul Zürcher estime que l'indemnité de fonction ne suffit pas à couvrir les petits frais causés par un stationnement dans un centre d'instruction. Il prétend également que des personnes qu'il avait pressenties pour suivre un cours d'avancement, lui auraient refusé leurs concours prétextant qu'elles perdaient de l'argent. C'est donc dans cette optique que M. Zürcher aimerait introduire une éventuelle indemnité communale.

Le comité qui a eu la possibilité d'examiner ce problème avant l'assemblée, se déclare pour l'application du règlement donc pour une indemnité de fonction sans indemnité supplémentaire. M. Baur, chef local de St-Aubin appuie la décision du comité en arguant que la protection civile est une obligation légale dans le cadre de notre défense nationale et que son exercice demande un sacrifice de chacun.

M. Vacher juge le problème important et demande que la décision du comité soit sanctionnée par un vote. C'est à l'unanimité,

M. Zürcher s'étant incliné, que l'assemblée rejette la «proposition Paul Zürcher».

M. Paul Zürcher demande à nouveau la parole pour se déclarer satisfait du travail que l'Office cantonal a fait, en matière d'information des personnes arrivant au terme de leurs obligations militaires et qui sont incorporées d'office dans la protection civile. En revanche, il n'est pas satisfait du tout de la réponse qu'on lui a donnée à propos des recours médicaux et de la manière dont on procède actuellement.

La parole n'est plus demandée. Notre président peut la donner aux invités.

M. André Laubscher, chef cantonal, ouvre cette partie oratoire. En l'absence du conseiller d'Etat responsable de la PC, il apporte le salut du gouvernement neuchâtelois. Il profite de l'occasion qui lui est donnée pour souligner l'importance des travaux que la PGPC donne, cette année déjà, aux chefs locaux. Il termine en regrettant le départ de M. René Germanier, chef local de Neuchâtel, et en remerciant le comité de son travail et de son invitation.

Invité à prendre la parole, M. Martin, président de l'ACNPC et, par conséquent, responsable de l'information au niveau cantonal, trouve son rôle de plus en plus difficile à jouer. En effet, dit-il en substance, la matière manque et les moyens de diffusion augmentent de prix. Malgré ces handicaps, il demande aux membres de rester fidèles à son association donc au journal «Protection civile» de l'Union Suisse). Il termine en annonçant la date de l'assemblée générale (2 octobre 1975) de l'Association qui se tiendra au Musée international de l'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

M. Max Haller, président de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers, a l'honneur de mettre fin à cette partie officielle. Il retrace les principales activités et initiatives de sa Fédération et donne quelques renseignements sur sa structure. Il s'étonne toutefois du vent de pessimisme qui souffle au sein de l'assemblée car, dit-il, l'enthousiasme et l'intérêt que j'ai rencontrés chez des personnes qui venaient de suivre un cours de protection civile, me laissent tout lieu de penser qu'il s'y fait un bon travail. C'est sur ces mots que prend fin la partie administrative et que M. le Conseiller communal Roland Farine, décrit l'endroit où nous nous trouvons et offre le verre de l'amitié de la commune.

Nous profitons de remercier les autorités de la commune de Bevaix ainsi que son chef local M. Brunner pour leur hospitalité et l'organisation parfaite de la journée.

Puis on entend une conférence de M. Simon de Dardel, adjoint scientifique aux organisations internationales au DPF, sur le thème: «Le Corps Suisse de Secours à l'étranger».

Déjà très intéressant en soi, cet exposé recelait une autre qualité, celle d'être actuel. En effet, les récentes interventions de ce corps en Ethiopie et au Sahel ont permis à l'auditoire de poser moult questions. Ce fut une heure captivante enlevée avec brio par un conférencier émérite devant une assistance attentive et intéressée.

L'excellent et traditionnel repas en commun devait mettre un terme à cette journée qui contribua, une fois de plus, à resserrer les liens et à cultiver l'amitié des responsables de la protection civile neuchâteloise. René Germanier Neuchâtel, le 30 mai 1975

RG/mp

Payerne, 12 avril 1975

Assemblée des instructeurs romands de protection civile

(«Journal de Payerne», 15. 4. 1975)

La jeune Association romande des instructeurs de protection civile a tenu ses assises dans notre ville, samedi. Fort bien organisée par M. Jean-Paul Vaudan, instructeur à Payerne, la journée a commencé à 9 h 30 par une visite de l'aérodrome militaire. Un peu plus tard, les participants – au nombre d'une cinquantaine – ont admiré la sobre beauté de notre vieux sanctuaire roman. Une descente à la cave communale pour y prendre l'apéritif a permis à M. Marcel Jomini, municipal, d'apporter le salut des autorités locales et de donner quelques renseignements sur l'origine des vignes que Payerne possède à Lavaux.

L'assemblée générale, présidée par M. Roger Pelletier (Genève), s'est déroulée à l'hôtel de la Gare, à l'issue du repas de midi. Le comité a été renouvelé en bloc (onze membres) et M. Pelletier reste président de l'association. Un seul membre est démissionnaire, M. Jean-Paul Vaudan, de Payerne, représentant le canton de Vaud. Celui-ci vient en effet d'être nommé instructeur permanent à l'Office fédéral de protection civile, à Berne. De ce fait, il va prochainement quitter notre ville et le canton. Pour le remplacer au comité, l'assemblée a désigné M. Pierre Oppliger, chef cantonal vaudois de l'instruction de la protection civile. Le rapport des comptes et celui des vérificateurs, ainsi que le programme d'activité de l'année en cours ont également été approuvés. Il a aussi été décidé de créer un bulletin pour les membres et d'organiser en 1975 des journées d'instruction théorique et pratique.

Nyon: Ville pilote pour la protection civile

Constructions destinées à un usage polyvalent

(«24 heures», 11. 4. 1975 modifié)

La ville de Nyon occupe une place en vue dans le domaine de la protection civile en Suisse. Ses équipements sont en tous points remarquables, puisque l'exemple nyonnais occupe la moitié du volumineux «règlement fédéral sur la protection civile», dont la parution ne tardera guère.

Au terme de leurs recherches, les fonctionnaires fédéraux ont trouvé sur les bords du Léman la localité qui servira de modèle, pour l'ensemble de la Suisse, au plan des équipements des agglomérations de moyenne importance.

C'est ce qu'a révélé M. Bernard Glasson, municipal, lors d'une séance d'information relative à un préavis portant sur une demande de crédit de 2 280 000 francs (montant duquel seront déduits 1 903 500 francs de subventions fédérales et cantonales) pour la construction d'un poste sanitaire de secours de 128 lits au collège du Rocher. Cette séance était présidée par M. Michel Hans, syndic, et elle s'est déroulée en présence de M. Jacques-Eric Fonjallaz, municipal des Ecoles.

Tandis que M. Glasson évoquait les problèmes de protection civile en général, MM. Hans et Fonjallaz parlèrent plus directement de la réalisation projetée.

L'adoption par le Conseil communal de ce projet représente, pour la bourse communale, une dépense de 377 500 francs. Sa concrétisa-

tion permet non seulement de compléter l'infrastructure locale de la protection civile, mais encore la création de locaux utilisés à des tâches pacifiques, l'aménagement, sur la toiture des abris, des installations sportives extérieures du collège, et surtout de décharger l'hôpital de district en cas de catastrophe grave (aérienne ou ferroviaire, par exemple), se produisant dans la région.

Le poste de secours comprend, en effet, trois salles d'hospitalisation, une salle de réanimation et un bloc opératoire. Autant de services dont «profitera» la population, en compensation d'une dépense raisonnable.

Le Locle

Les pionniers procèdent à un exercice utile et spectaculaire

(«L'Impartial», La Chaux-de-Fonds, 18. 5. 1975)

Sous la direction de M. Paul Zürcher, chef local de la Protection civile, 50 participants ont pris part cette dernière semaine à un cours d'introduction à la PC dans le secteur du Col-des-Roches.

Trois services ont travaillé dans un excellent esprit sous la conduite de leurs instructeurs avec le matériel dont dispose le poste local.

Au terme de cinq jours de formation, le service des sapeurs-pompiers de guerre a procédé vendredi à un exercice d'extinction à proximité des anciens abattoirs, après avoir amené l'eau depuis le bassin de rétention du Col-des-Roches. Les sanitaires quant à eux ont organisé un nid de blessés et purent ainsi mettre en pratique de précieux enseignements reçus durant leur cours.

Enfin les pionniers qui se sont livrés à divers exercices durant la semaine ont procédé à un exercice spectaculaire et utile.

Ils ont démolé à l'aide d'un câble la vieille construction en bois qui abritait une concasseuse sur le chantier situé aux abords de la galerie de rétention. L'équipe des pionniers devait ensuite nettoyer l'endroit et démolir les restes des supports de cette antique construction (photo Impar-ar)

La protection civile et les troupes de PA

(«Courrier du Val-de-Ruz», Cernier, 16. 5. 1975)

La protection de la population civile et des installations et biens nécessaires à la survie de la population, en cas de guerre comme en cas de catastrophe, incombe à l'organisation de la protection civile dans le cadre de la défense nationale globale. La commune est à la base de la protection civile, car les autorités locales ont la responsabilité d'assurer la sécurité des personnes qu'elles administrent.

L'armée apporte également sa contribution à cette tâche, au moyen des troupes de protection aérienne (PA), qui sont organisées en régiments, bataillons et compagnies indépendantes. Ces troupes sont affectées de manière permanente aux grandes villes et aux grandes communes très exposées, ce qui leur permet d'agir en étroite collaboration avec les organes de la protection civile.

Il est réjouissant de constater que la Société suisse des officiers des troupes de PA, qui comprend 8 sections et 800 membres, ne se préoc-

cupe pas seulement des problèmes concernant la PA, mais s'intéresse de près à l'évolution de la protection civile, pour que la collaboration qui doit exister par la loi entre ces deux formations soit aussi étroite que possible.

C'est ainsi que le rapport d'activité de cette société pour 1973 relève que les troupes de PA, qui sont recrutées, équipées et instruites par l'armée, sont engagées en fait au service de la population civile. Leur mission est définie dans la législation sur la protection civile. Les responsables de ces formations ne sont donc pas indifférents à ce qui se passe dans ce secteur. Ceux qui ont été actifs dans ce domaine depuis les années cinquante, ou même depuis 1960, peuvent constater l'évolution qui s'est produite et sont à même de juger de manière impartiale comment la législation fédérale sur la protection civile est appliquée dans les cantons et les communes.

On peut ainsi affirmer que la protection civile en Suisse est à nouveau en activité depuis la guerre de Corée et qu'une décennie s'est écoulée depuis la mise en vigueur de la législation fédérale.

Or force est de relever qu'il existe encore des différences considérables dans le degré de préparation d'un canton à l'autre et à l'intérieur d'un même canton, d'une commune à l'autre. Ce problème a retenu à plusieurs reprises l'attention des commissions fédérales et a fait l'objet de commentaires dans les rapports officiels. Les commandants des troupes de PA, qui ont un contact étroit avec les organismes locaux de protection, sont bien au courant de cette situation.

Il est évident que ces faits ne sont pas toujours de nature à renforcer la confiance qui devrait exister à l'égard de la protection civile. Malgré les investissements importants auxquels les cantons et les communes ont consenti, et malgré la somme immense de bonne volonté déployée par les personnes astreintes et le travail remarquable qu'elles fournissent, les lacunes qui subsistent encore ne peuvent être ignorées.

La révision de la législation fédérale, qui découle de l'application de la nouvelle conception 71 de la protection civile, est en cours. La procédure de consultation de milieux intéressés aura lieu en temps voulu.

Il paraît indispensable aux responsables des troupes de PA que l'on saisisse cette occasion pour éliminer les lacunes les plus graves du système actuel, qui sont apparues depuis la mise sur pied de l'organisation de la protection civile.

Les samaritains au service de la Protection civile

(«Le Dauphiné Libéré», Grenoble [F], 4. 6. 1975)

Une victime sur sept d'accidents de la circulation pourrait survivre, si on lui dispensait sur les lieux-mêmes de l'accident les soins nécessaires. Selon les indications médicales, plus de 100 personnes meurent chaque année en Suisse, parce qu'elles ne reçoivent pas de premiers soins immédiatement après l'accident ou reçoivent des soins erronés. Ces chiffres sont impressionnants, d'autant plus que la limitation générale de la vitesse à 100 kilomètres à l'heure sur les routes suisses a fait baisser le nombre des victimes de manière notable. Pour les mêmes raisons, des milliers de nos concitoyens demeurent invalides pour le restant de leur existence. Ils pourraient vaquer à leurs occupations professionnelles et jouir de leur vie privée, si un sauveteur s'était trouvé sur les lieux de l'accident.

Ces constatations ont incité l'Alliance suisse des Samaritains à organiser des cours de premiers secours. Au cours de cinq leçons doubles, les élèves sont instruits sur les mesures élémentaires à prendre pour sauver des vies. L'accent principal est mis sur le comportement correct qu'il faut adopter lors d'accidents de la circulation, notamment sur les autoroutes. L'année dernière, plus de 50 000 personnes, chiffre record atteint pour la première fois, ont reçu cet enseignement extrêmement utile. En 1976, on compte que 60 000 participants s'inscriront aux cours des Samaritains. Chaque Suisse devrait pouvoir être en mesure de porter secours à son prochain en cas de nécessité.

Uniquement dans ce but, l'Alliance des Samaritains a consacré en 1974 636 000 francs à la formation et au perfectionnement de son corps d'instructeurs. Elle espère ainsi pouvoir maintenir le niveau de son enseignement pour le plus grand profit de l'ensemble de notre communauté.

L'Alliance suisse des Samaritains, qui travaille en étroite collaboration avec la Croix-Rouge suisse, ne pourra poursuivre son action éminemment utile que si les résultats de sa collecte du mois de mai répondent à son attente. Répartis en plus de 1000 sections couvrant l'ensemble du pays, les Samaritains sont toujours disponibles pour apporter leur aide aux blessés et aux accidentés.

L'Alliance s'est fixée comme objectif de faire de «chaque Suisse un secouriste». Cet objectif correspond également aux buts de la Protection civile, qui cherche à sauver des vies et à apporter des soins aux blessés. Celui qui répond favorablement à la collecte commune de l'Alliance des Samaritains et de la Croix-Rouge suisse, du mois de mai, investit dans son propre intérêt. Que chacun soit donc généreux.

Journées suisses des sous-officiers, 6-8 juin 1975 à Brougg

Délégué par l'Union suisse pour la protection des civils pour la représenter, le soussigné a suivi avec beaucoup d'intérêt les épreuves du samedi 7 juin. Magnifiquement organisées dans la région de Brougg, ces Journées ont obtenu un plein succès. Plus de 3000 concurrents, 600 arbitres et fonctionnaires, et 200 vétérans étaient à Brougg ce jour-là. L'ambiance était excellente et tous les participants, des volontaires, se sont affrontés avec bonne humeur. Des attachés militaires de plusieurs pays ont suivi les différentes épreuves. Le programme était le suivant:

Pour les sous-officiers:

Sections (112):

Concours combiné de groupes; connaissances militaires (différentes épreuves, dont la connaissance du service AC et les premiers secours)*; tir au fusil à 300 mètres, tir au pistolet à 50 mètres.

Concours libres:

Lancement de grenades à main	individuel
Course d'obstacles	individuel
Exercices tactiques (obligatoires pour les candidats à la maîtrise)	section
Natation avec obstacles	individuel
Cible libre 300 et 25 mètres	individuel

Pour les soldats complémentaires féminins:

Concours combiné de groupes:

43 groupes de 2 participantes

Connaissances militaires*:

47 groupes de 2 participantes

Exercices tactiques:

17 groupes de 2 participantes

Natation avec obstacles:

32 groupes de 2 participantes

Pour les juniors:

Concours combiné de groupes:

12 groupes de 4 participants

(limité à: lancement de grenades à main, traversée en canot pneumatiques, natation, marche au score) et concours libre: lancement de grenade à main, tir au fusil 300 m, course d'obstacles, natation avec obstacles.

Classement

Concours combiné sous-officiers:

Sections: 1. Langenthal 2281 points.

2. Willisau 2261 points.

3. Lac de Zurich, rive droite, 2233 points.

Groupes: 1. Willisau 158,5 points.

2. Langenthal 158 points.

3. Langenthal 157 points.

Concours combiné groupes soldats complémentaires féminins:

1. Schilling Marguerite – Studach Gret

87 points

2. Bolliger Anne-Käthi – Knecht Ursula

86 points

3. Lutz Ursula – Brand Ruth

85,5 points

Concours combiné de groupes juniors:

Sections: 1. Sursee 70,5 points.

2. Baden 69 points.

3. Lac de Zurich, rive droite, 66 points.

RP

Grâce à l'hélicoptère de la Protection civile

2 canoéistes sauvés de justesse au barrage de Verbois

Deux canoéistes allemands MM. H. Sternberg et M. Kaiser, tous deux âgés de dix-huit ans, l'ont échappé belle vendredi au petit jour! Ils avaient passé la nuit à l'hôtel du Rhône et aux environs de 4 heures ils partaient à bord de leur canot du quai Turrettini, bien que le plan incliné permettant d'arriver au fleuve fût barré par un panneau d'interdiction.

La navigation devenait de plus en plus difficile en raison du courant – on en était au maximum de débit du Rhône pour le nettoyage de la réserve de Verbois –. Les deux hommes ne parvenaient pas à rejoindre la rive. C'est seulement à 500 mètres du barrage qu'à la faveur d'une zone relativement calme, ils purent aborder sur une petite éminence de boue.

Malgré le brouillard qui régnait sur la région, ils étaient aperçus par des ouvriers de la station d'incinération et du barrage. M. Marcel Dupont, chef de division aux SI, donnait l'ordre d'avertir la Protection civile. Un appareil prit l'air immédiatement.

Un des passagers de l'hélicoptère descendit par un filin, passa des harnais aux deux «naufragés» qui furent treuillés à bord de l'appareil. Les hommes de la PC poussèrent la gentillesse jusqu'à déposer également sur la terre ferme les sacs de voyage et le canoë lui-même.

C'est un véritable miracle qui a empêché les deux Allemands (ils viennent de Hambourg) de s'écraser contre les vannes: ils n'auraient eu alors aucune chance de s'en tirer.

P. Pz.

«La Tribune de Genève»